



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

PV N°376

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés :
M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ;
M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 24 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens A	POLYTECH Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens.B	Médecine et Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'art et archéologie
DIKONGUE Emma	Etudiant	UFR Sciences et Techniques
DRONNEAU Céline	BIATSS	POLYTECH Nantes
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques médicales
KERBOURC'H J.Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences politiques
LABOUX Olivier	Ens. A	Président
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences politiques
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit
MOREAU Louis	Etudiant	IEMN - IAE
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
POULAIN Frédéric	Pers. Ext.	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes/St Nazaire
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
RANSON Grégoire	Etudiant	UFR d'Histoire, Histoire de l'art et archéologie
RUHAULT Valentin	Etudiant	UFR de Médecine et Techniques médicales
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR d'Odontologie
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	MEDEF de Loire Atlantique

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 6 membres

CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
ROYER Zahra	Ens. B	IEMN - IAE
SAÏ Pierre	Pers. Ext.	Directeur général d'ONIRIS
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques médicales

ÉTAIT ABSENT OU EXCUSÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 1 membres

MARTINEZ-VASSEUR
Pilar

Ens. A

UFR Faculté des Langues et Cultures étrangères

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉ	ARRIVÉS EN COURS
31	24	6	1	0

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE

AVERTY Dominique

Vice-président Formation et Vie Universitaire

BARBU Noël

Vice-président Développement et partenariats économiques - affaires financières

BEZAULT Valérie

Direction des Affaires juridiques et institutionnelles

BIAIS Thierry

Directeur Général des Services

BRANCHEREAU Hervé

Chef de la Division des Affaires Financières

DEFOIS Serge

Directeur de Cabinet

DRUE Frédéric

Agent Comptable

EVAIN Michel

Doyen de l'UFR des Sciences et Techniques

KEROUANTON Jean-Louis

Vice-président du Patrimoine Immobilier

LANCIEN Jean-Michel

Directeur de l'IUT de Saint Nazaire

LORET Delphine

Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social

MOREAU Jacques

POLYTECH Nantes (HES)

PENISSON Stéphanie

Direction des Affaires juridiques et institutionnelles

TEXIER Stéphanie

Directrice Générale Adjointe des Services

VADE Corinne

Rectorat de l'Académie de Nantes

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration exceptionnel du 16 septembre 2014
2. Informations générales
3. Point sur les opérations immobilières
4. Présentation d'axes stratégiques et de missions d'un membre du Bureau : la politique du Sport à l'Université de Nantes
5. Approbation de la modification de la composition du
6. Bureau de l'Université de Nantes (REPORT)

AFFAIRES FINANCIERES

7. Approbation du Budget Rectificatif n°2 de l'exercice 2014 (après avis de la CPCA)

RESSOURCES HUMAINES

8. Approbation du recrutement de trois enseignants contractuels à l'IRFFLE (après avis de la CPCA)
9. Elections Professionnelles 2014 (après avis du CT)
 - 9.1. Approbation de la mise en place de la Commission Consultative des Doctorants Contractuels (CCDC) de l'Université de Nantes.
 - 9.2. Approbation de la modification de la durée des mandats des membres de la Commission Consultative des Doctorants Contractuels (CCPANT) de l'Université de Nantes.

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

10. Approbation du renouvellement de l'adhésion de l'Université de Nantes au Groupement d'Intérêt Scientifique « Institut des Amériques »

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

11. Approbation de tarifs, dons et subventions (après avis de la CPCA)
12. Approbation d'un règlement d'attribution de prix
13. Rendu-compte de remises gracieuses et admissions en non-valeur
14. Questions diverses.

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 SEPTEMBRE 2014

En l'absence de remarque, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 29 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 septembre 2014.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT présente **M. POULAIN**, suppléant de **M. BEMMERT** de la CCI, en poste à la CCI depuis le 1^{er} septembre dernier.

Sur le Contrat de Plan Etat Région, **LE PRÉSIDENT** rappelle que le mandat provisoire n'est toujours pas connu. Le premier était scandaleux et a collectivement fait l'objet de nombreuses remarques. Un nouveau mandat devrait arriver avec une augmentation substantielle, ce qui permettra de défendre et négocier les positions de l'établissement.

LE PRÉSIDENT évoque la fin de gestion de l'année 2014 concernant l'enseignement supérieur et la recherche, point qui a fait réagir. Il rappelle qu'il y a quatre dotations de l'Etat, principalement pour la masse salariale et une cinquième dotation qui arrive généralement en fin d'année. Cette année, la quatrième dotation est incomplète et correspond à 80% du montant attendu. Il informe que finalement l'établissement va percevoir la totalité de la dotation. Ceci aurait pu plonger un certain nombre d'établissements qui n'ont pas suffisamment de trésorerie, dans des difficultés majeures.

MME SAMI trouve cette situation déplorable et choquante, car il s'agit juste d'avoir ce qui est dû.

LE PRÉSIDENT souligne qu'il y a actuellement deux batailles à mener. D'une part, celle du dégel de la réserve mise de côté par l'Etat, pour la fin 2014. Il s'agit notamment du GVT et, pour 2014 et comme pour les années antérieures, en fonction de ce dégel, la prise en charge du GVT est plus ou moins importante pour les établissements. L'an passé 24 millions d'euros avaient été dégelés. Il informe que pour 2015, comme cela avait été indiqué et promis, le GVT serait en base, ce qui signifie qu'il ne s'agirait pas d'un mode aléatoire, et qu'en fin d'année, il ne serait pas nécessaire de négocier tout ou partie du GVT, il serait dans la base des dotations des établissements. Ceci a été évoqué dans la loi de finance 2015. L'autre bataille à mener concerne le taux de mise en réserve qui pourrait augmenter pour 2015.

LE PRÉSIDENT revient aussi sur l'enquête sur les fonds de roulement des établissements. La Cour des Comptes a suggéré que les universités avaient des fonds de roulement conséquents de plusieurs milliards d'euros. Il y a donc eu une enquête, il y a quelques semaines, de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il y a eu neuf visites d'universités dont l'Université de Nantes afin d'évaluer la véracité du fonds de roulement de l'établissement, notamment la partie non fléchée. Au vu des résultats de cette enquête, il apparaît que les établissements pluridisciplinaires avec un pôle santé, ont un fonds de roulement plus bas que les autres. Il faut donc être vigilant pour que le fonds de roulement soit maintenu.

POINT 3 : POINT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES

M. KEROUANTON présente les avancées du projet Nouveau Tertre. Le projet entre actuellement dans sa phase de dépôt des dossiers pour le groupement compétitif, avec l'analyse des prix et des contraintes techniques.

M. BERNOUSSI rappelle que le projet implique des déménagements successifs, ayant donné lieu à des rencontres avec tous les acteurs concernés par ces changements.

MME SAMI souhaite connaître précisément les dates des déménagements. **M. KEROUANTON** rappelle que le projet est concordant avec le calendrier prévu et souligne que la consultation avec les usagers est permanente, notamment avec le CHSCT de Tertre qui s'est associé à l'analyse technique des dossiers. S'agissant des déménagements, il explique qu'il y a des phases tampon, annoncées aux différentes composantes concernées, l'ESPE, l'IRFFLE et l'UFR de Sociologie.

POINT 4 : PRESENTATION D'AXES STRATEGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : LA POLITIQUE DU SPORT A L'UNIVERSITE DE NANTES

LE PRESIDENT présente **M.MOREAU**, Chargé de Mission pour les questions relatives au sport, qui a produit le rapport aujourd'hui présenté.

Le sport à l'Université est un domaine très important. En instruisant le dossier, il s'est aperçu qu'il y avait encore un certain nombre de choses à affirmer, à réguler et à mettre en avant pour que la politique soit davantage commune. Le diagnostic a été posé, et **LE PRESIDENT** a demandé un rapport à **M.PAPIN** en 2013 et à **M.MOREAU** en juin 2014. Le constat qui en ressort est une situation dynamique avec des résultats, mais également atypique avec une pluralité d'acteurs et de structures. Les étudiants et les personnels ont des difficultés pour s'y retrouver. En allant à la rencontre des uns et des autres soit pour des présentations, soit pour d'autres problématiques, **LE PRESIDENT** s'est rendu compte de la complexité. Une personne sur trois pratique une activité physique et sportive à l'Université de Nantes. Cet élément est ancré dans la dynamique de l'établissement, et il faut s'appuyer dessus. En revanche, il y a un faible nombre de licenciés et peu de participants aux différentes compétitions, avec malgré tout des résultats très satisfaisants. Il évoque aussi les soucis financiers récurrents pour l'Association Sportive de l'Université de Nantes (ASUN).

LE PRESIDENT présente les grands axes de la politique qu'il entend mener.

Tout d'abord, il faut valoriser la pratique sportive, sous tous ses aspects, pour les étudiants et les personnels, avec ou sans compétitions sportives. Compte tenu des atouts de l'établissement, il faut porter l'ensemble de cette dynamique. Le sport doit devenir un vecteur de lien social et favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté.

Il souhaite ensuite structurer l'action menée, afin que l'offre soit lisible pour les étudiants de manière à ce qu'ils n'aient pas de choix à faire entre une inscription d'un côté, une licence de l'autre. Il souhaite que la démarche soit simplifiée au maximum afin que l'accueil se fasse de manière plus optimisée.

Enfin, il faut communiquer sur cette stratégie politique de manière à avoir une offre protéiforme accessible à chacun, quel que soit le niveau attendu de la pratique du sport, de la simple remise en forme à la pratique compétitive.

M.GUEVEL salue le travail intéressant et important conduit par **M.MOREAU**, avec une analyse et un diagnostic finement élaboré. Le fait d'apporter un regard extérieur sur la situation est très pertinent. Il souligne qu'il manque en effet d'activités de pratiques compétitives. Les choses à parfaire concernent l'évolution de la structuration. Sur la communication, il faut être plus actif et les performances doivent être soulignées au même titre que les événements culturels. Il estime que dans la politique actuelle de l'Université de Nantes, il y a l'objectif du sport pour tous, pour le plus grand nombre de personnels et d'étudiants, et une pratique de haut niveau. Il souligne que l'accueil d'étudiants sportifs de haut niveau peut aussi être envisagé dans ce contexte, afin de leur permettre de poursuivre leurs études en même temps que les accompagner dans leur projet sportif.

LE PRESIDENT souhaite que la promotion de la compétition même au niveau local soit réalisée.

M.MOREAU souligne qu'il faut s'enorgueillir du sport à l'Université car c'est un grand satisfecit, que ce soit au niveau loisir-santé ou au niveau compétition. Il faut viser l'excellence, car il y a toujours des pistes d'amélioration pour le fonctionnement général. Le challenge est de faire cohabiter à la fois une offre qui s'adresse à tous et le développement d'un volet compétition.

M.BELLETTRE précise qu'il y a actuellement beaucoup de salons étudiants, moments pendant lesquels beaucoup d'étudiants se posent la question de venir ou non à l'Université. Sur le stand de Polytech, le fait de pouvoir mettre en avant l'accès à un grand établissement avec une politique sportive ambitieuse est un facteur d'attraction considérable au même titre qu'une politique culturelle développée.

MME CARON souligne qu'il faut aussi avoir une politique du sport envers les personnels, point sur lequel elle sera très attentive.

POINT 5 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE L'UNIVERSITE

(Reporté)

POINT 6 : APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°2 DE L'EXERCICE 2014 (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BARBU présente le Budget rectificatif n°2.

MME CARON remarque que sur la masse salariale, en lisant les graphiques, elle a l'impression que finalement l'Université a moins 75 ETP état, ce qui signifie une fuite d'emploi, ce qui n'est pas tout à fait vrai. Il serait intéressant d'avoir une partie masse salariale sur ressources propres. Dans les chiffres du fonctionnement, elle souhaite savoir si y est incluse, la partie ressources issues des contrats. **M.BARBU** souligne que dans le budget rectificatif, dans la masse salariale globale, il y a la masse salariale état et la masse salariale sur ressources propres. La masse salariale sur ressources propres a effectivement tendance à augmenter. Toutefois l'attention sur la masse salariale sur ressources propres n'est pas la même que sur la masse salariale état ; elle est différente car il faut veiller à ce que la ressource en face soit suffisante pour couvrir cette masse salariale. Sur un nouveau contrat, un contrat de recherche par exemple, il est tout à fait logique d'avoir des recrutements et des embauches de personnels qui vont travailler sur ce contrat de recherche. La seule vigilance à avoir, repose sur le respect global de l'équilibre financier. Le dynamisme de l'Université de Nantes est engagé au travers de cette masse salariale. **MME CARON** estime que dans l'image qui est donnée du budget, cette information fait défaut. Elle considère aussi que les contrats issus des labex par exemple, constituent le fonctionnement pérenne de la recherche. Elle souhaite des informations complémentaires sur les décalages entre ce qui est reporté en 2015 et ce qui est maintenu en 2014 et souhaite savoir s'il s'agit de projets qui n'ont pas encore commencé. **M.BARBU** précise qu'il y a deux cas de figures, dans lesquels la plupart du temps, il n'y a pas de report de risque de déséquilibre en 2015. Les deux cas de figures sont soit des versements de ressources sur un contrat de recherche qui n'ont pas été effectués par les partenaires privés ou publics, soit une diminution des dépenses dans les contrats de recherche, car les contrats ont pris un peu de retard. Les dépenses seront décalées en 2015, mais les contrats de recherche étant prévus sur une durée de trois ans, ce décalage est sans conséquence, puisqu'en fin d'année il y aura une recette à hauteur de la dépense. **MME CARON** revient sur les emplois sur contrats de recherche, et la partie environnement du poste, cotisation ASSEDIC et autres, qui se retrouvent sur le budget de l'Université et qu'elle ne voit pas apparaître dans les documents. **M.BARBU** explique que la logique est respectée, à l'Université il y a des postes de fonctionnaires sur masse salariale état, avec un salaire brut et des cotisations prises en charge par l'établissement. Pour un contrat de recherche décroché par des chercheurs, il y a besoin de postes supplémentaires et des ressources supplémentaires sont demandées en personnel, en matériel, et même parfois en investissement, et toutes les dépenses afférentes à ces contrats, sont prises sur les ressources de ces contrats.

M.TOSTIVINT félicite l'établissement pour ses efforts budgétaires. Sur le fond de roulement d'un montant de 10 millions d'euros au 31 décembre 2013 et abondé de 2 millions d'euros cette année, il s'interroge sur la partie « provisions et créances douteuses », de 2.7 millions d'euros. **M.BARBU** explique qu'il y a une part récurrente constituée de provisions pour des débiteurs qui doivent de l'argent à l'Université et n'ont pas encore réglé les montants dus. L'autre partie est constituée de la provision pour le contrôle fiscal. Il informe qu'il y a actuellement des discussions et des négociations pour ne pas payer ces rattrapages du contrôle fiscal. Parallèlement, l'établissement s'est fait aider par un cabinet d'expertise spécialisé sur la TVA et de ce fait, l'établissement est maintenant en mesure de récupérer de la TVA sur des contrats de recherche, sur les contrats d'investissement mais aussi sur le fonctionnement. **LE PRESIDENT** précise qu'il y a une action de la CPU au niveau national, pour que toutes les problématiques liées à l'application de la TVA soient réglées.

M.BROCHARD souhaite des précisions sur la partie « dépenses d'investissement », et plus précisément sur la ligne « matériel informatique » où sont recensés 600.000 €. Suite à une réunion en octobre dernier, où il a été annoncé aux responsables informatiques, une dotation en fin d'année de matériels informatiques, il s'interroge sur ce matériel et souhaite savoir s'il s'agit de la même chose. **M.BARBU** souligne qu'il n'est pas facile de prévoir le plan prévisionnel d'investissement, et qu'il s'agit bien de sommes décalées dans le temps. L'établissement avait obtenu des aides sur ces matériels informatiques et il avait été fait en sorte de flécher ces dépenses sur les aides exceptionnelles de Nantes Métropole en particulier. **M.BIAIS** rappelle que sur les équipements informatiques, l'Université est très dépendante des soutiens à la fois de la Région et de Nantes Métropole. Malheureusement ces soutiens sont confirmés de plus en plus tardivement, de par les difficultés budgétaires que rencontrent les collectivités territoriales elles-mêmes. Cela nécessite au niveau de la Direction des Services Informatiques et du Numérique, des ajustements permanents et des difficultés à planifier et à programmer à l'avance. L'Université est dépendante de la reconduction chaque année des PPC, avec des variations du niveau d'aides allouées qui peuvent être importantes, d'où la nécessité à terme de dégager une capacité d'autofinancement y compris sur ces problématiques de renouvellement de matériels informatiques basiques.

M.LELOUREC remercie pour cette présentation et reconnaît le travail effectué par les services pour l'établissement de ce budget rectificatif n°2. Habituellement, il vote contre le budget pour des raisons de politique nationale. Pour certains des administrateurs aujourd'hui, une position médiane sera adoptée, en s'abstenant.

Sur l'évolution de la masse salariale, **MME SAMI** s'interroge sur la comptabilisation des postes dits Loi Sauvadet, dans la masse salariale. Elle rappelle que lorsque les postes ont été CDisés, il était prévu que le financement perdure comme avant, c'est-à-dire sur les ressources propres. Pour les emplois sur ressources propres, elle remarque qu'il n'y a pas que des emplois recherche mais aussi des emplois d'enseignement ou de formation qui sont proposés. La dichotomie est un peu contradictoire. **M.BIAIS** rappelle le principe selon lequel lorsque des agents sont pérennisés, il n'y a pas de distinguo entre les agents financés sur ressources propres et les autres. Pour autant au moment de la décision de pérennisation, au travers d'un concours réservé ou d'un passage en CDI, il n'est pas possible d'avoir des effets de bord budgétaires entre ressources propres et masse salariale Etat. La position prise par l'établissement est de permettre aux agents qui sont sur ressources propres d'accéder à un CDI ou à une titularisation ; en contrepartie le financement de ces postes de titulaires ou de CDI reste sur ressources propres. Par contre si à un moment donné l'établissement n'est plus en mesure de mobiliser ces ressources propres, à ce moment-là il y aura un filet de sécurité assuré sur la masse salariale Etat. Il faudra discuter avec la Composante et le laboratoire concernés pour envisager soit une reconversion soit une mobilité interne. Ce n'est pas parce que l'Université CDise ou titularise, que le budget est transféré sur la masse salariale Etat.

M.POUZAINT souligne que globalement il est satisfait de la présentation du budget, qui permet même à des non spécialistes, de comprendre la situation budgétaire actuelle. Il souhaite soumettre à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, une réflexion sur le mode d'élaboration du budget, sachant que le budget d'un établissement tel que l'Université, correspond à deux années de travail. Deux exercices se chevauchent en permanence avec des étapes différentes. L'exécution d'un budget va influencer la préparation du suivant. En parallèle du travail des administrateurs, il y a la discussion avec l'ensemble des services qui vont permettre d'établir les règles de fonctionnement. Des négociations ont lieu entre la Présidence et les Composantes. Il souhaite qu'en Commission Permanente du Conseil d'Administration, les administrateurs réfléchissent au mode d'intervention, car il considère que les administrateurs interviennent à un moment où les choses sont déjà fixées. Il rappelle que dans l'ancien système où il y avait une masse salariale qui était directement attribuée à l'établissement, il y avait une maîtrise sur 20 à 30% du budget. L'Etat continue de prendre des décisions alors même que l'établissement est autonome. Il veut une réflexion globale, car ceci permettrait aux administrateurs d'avoir des prises de décisions qui seraient plus pertinentes. **LE PRÉSIDENT** souhaite effectivement en reparler en Commission Permanente et insiste sur la séparation entre l'exécutif et le législatif de manière à ce que chacun ait sa légitimité de prise de parole et de positionnement, avec en fond le dialogue avec les Composantes sur la base du CPOM. Il estime qu'il faut garder le différentiel entre ceux qui présentent et qui assument, et la position des administrateurs.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2014 pour un montant 8.836.789€.

POINT 7 : APPROBATION DU RECRUTEMENT DE TROIS ENSEIGNANTS CONTRACTUELS A L'IRFFLE (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI explique qu'il s'agit du recrutement de trois enseignants contractuels à l'IRFFLE. La demande se justifie tout d'abord par le statut particulier de cette Composante, qui a un Master français langues étrangères certes très attractif mais qui ne justifie pas le volume horaire. L'augmentation de l'offre de formation s'explique par d'autres diplômes, des diplômes universitaires et des tests de certification, qui s'adressent à des étudiants étrangers qui ont besoin de la certification français langues étrangères. La particularité de la discipline justifie aussi l'augmentation du volume horaire ; en effet il s'agit de formateurs qui enseignent le français à des étudiants étrangers. Il n'y a pas ni CAPES ni agrégation pour cette discipline. Se faisant, il est fait appel à des vacataires, qui sont généralement des étudiants ou anciens étudiants issus de diplômes de français langues étrangères. Le recours aux vacataires ou aux contractuels se justifie par cet aspect-là.

Il s'agit de recruter trois enseignants contractuels sur ressources propres pour répondre à la fois, aux besoins de la formation mais aussi pour stabiliser l'équipe pédagogique actuelle.

Au regard du dossier de présentation, **MME SAMI** s'interroge sur la notion de « pérennisation d'emplois d'enseignants ». Elle s'accorde sur le fait qu'un poste de CDD est préférable à un statut de vacataire mais de là à parler de pérennisation pour un poste sur trois ans, elle s'interroge sur le sort

des personnels dans trois ans. Elle estime avoir le choix entre deux mauvaises solutions et il est difficile de voter contre le passage à un CDD par égard pour les personnels vacataires.

M.LELOUREC rappelle que le problème dépasse l'Université de Nantes, pour le domaine du français langues étrangères. Il faudrait une action concertée de tous les Présidents d'Université et de tous les syndicats afin que le Ministère résolve ce problème. Il reconnaît qu'il n'y a pas de CAPES pour stabiliser les personnels sur ce statut, mais il appartient au Ministère de trouver une solution et de ne pas se réfugier dans des arguments de ce type.

MME CARON précise que l'activité de ces enseignants était présente avant et elle va continuer, car il ne faut pas envisager d'arrêter ces formations dans trois ans. Il s'agit d'une des politiques de l'Université de Nantes, d'attirer des étudiants étrangers. L'argument et la présentation ne correspondent pas à la réalité : il s'agit de stabiliser temporairement les enseignants et elle rejoint l'analyse de **MME SAMI**, sur la difficulté de voter contre.

M.GUEVEL souligne que ces situations-là sont installées comme telles depuis des années, et les administrateurs sous l'ancien mandat ne se sont jamais mobilisés pour régler cette grande précarité. Compte tenu de la situation de l'Université et de la gestion des ressources humaines et au fait qu'il n'y aura pas de créations d'emplois dans l'immédiat, il ne se dit pas favorable au fléchage des emplois de titulaires dans un service comme celui-là. Si la vacation n'est pas satisfaisante, si le CDD ne l'est pas non plus selon certains administrateurs, il s'interroge sur le devenir de ces enseignements.

M.MENUET précise que cette situation est connue depuis quelque temps et en lien avec **MME LE FICHANT**, une solution est recherchée pour les personnels. Il n'est certes pas satisfaisant d'avoir des CDD, mais il s'agit de personnels qui font beaucoup d'heures et qui ne sont pas personnels de l'Université. La stabilisation même temporaire, convient aux personnels en question et leur situation devient un peu moins précaire qu'avant.

M.BIAIS souligne le travail accompli par la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social sous l'égide de la Directrice Générale Adjointe, pour trouver des solutions et se mettre en conformité avec la loi.

M.GUEVEL s'interroge sur le problème des vacataires. Il a découvert hier dans sa Composante qu'un vacataire était autorisé à faire 317 heures dans l'année, alors que la règle est de 187 heures. En fonctionnant comme ceci, dans quelques années, le problème se posera pour ce personnel ; il faut respecter la règle pour éviter de se retrouver dans des situations telles que celle présentée aujourd'hui à l'IRFFLE. La vacation doit être une activité complémentaire.

M.POUZAINT, reprend les propos de **M.BIAIS** et souligne que la base repose sur le respect du droit du travail. L'Etat impose aux entreprises de respecter le droit du travail, et il se doit de le faire aussi pour lui-même et pour ses salariés. Il explique qu'il est intervenu dans d'autres services de l'Université notamment au SUMPPS, pour faire respecter ce droit. Il ne peut y avoir au sein de l'établissement des personnels dont l'unique statut est celui de vacataire. Le cadre de fonctionnement de l'Université ne répond pas à tous les cas qui peuvent exister. Il a été souligné qu'il n'y pas de CAPES ou de diplôme qui correspondent à ces spécialités-là. En tant qu'enseignant dans une Composante qui dispense des enseignements professionnalisés, il y a un certain nombre de disciplines qui ne sont pas couvertes, l'Education Nationale ne formant pas assez de personnes dans des spécialités pour ses propres enseignements. Au regard des trois fiches de poste identiques, il s'agit d'une formation spécifique qui n'existe nulle part ailleurs. Il faut assumer le fait que le système de fonctionnement est tel que, à un moment donné face à un dysfonctionnement, il faut remettre le bon droit au centre du débat. Ce n'est pas satisfaisant mais il s'agit d'une amélioration de la situation. Il rappelle qu'il avait voté contre les emplois LRU, mais il assume le principe de réalité et estime que c'est la seule solution qui lui paraît possible avec les moyens dont l'Université dispose.

MME SAMI souligne qu'il y a une responsabilité collective des administrateurs et qu'ils font tous partie d'une même université ; par contre un certain nombre d'enseignants de cette université n'était pas traité de la même façon. Il y a déjà dans cette Composante, sept enseignants en CDD. Cette solution va porter le nombre à dix enseignants qui vont travailler à côté d'autres enseignants qui ont des droits différents. Elle précise qu'elle s'est interrogée en Commission Permanente sur le cas d'une des personnes concernées, qui souhaitait une possible délégation éventuelle pour pouvoir faire une thèse. Pour ce type de poste, il lui a été répondu que ce n'était pas possible. Elle estime que sont créées des situations où les personnels n'ont pas les mêmes droits. Concernant la pérennisation, il lui semble que l'un des postes est en remplacement d'un PRCE qui est parti en retraite.

MME ISHOW souligne que la création des besoins, nécessite de la flexibilité car il n'y a pas toujours les personnes qui ont été formées de façon ad hoc. Il est vrai que cela pose question d'engager des personnels avec deux statuts différents, l'un étant extrêmement privilégié et l'autre où il y a un turn over important. Vouloir tout pérenniser peut poser question, car les situations vont

s'installer au fur et à mesure et des personnes qui devraient faire des enseignements de manière annexe, font des heures en grand nombre.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 5 abstentions le recrutement pour une durée de trois ans de trois enseignants contractuels à l'IRFFLE.

M.LELOUREC souhaite que sa remarque précédente soit intégrée. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'elle sera intégrée au procès-verbal.

POINT 8.1 : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES DOCTORANTS CONTRACTUELS (CCDC) DE L'UNIVERSITE DE NANTES (APRES AVIS DU CT)

M.BERNOUSSI rappelle que la Commission Consultative des Doctorants Contractuels est compétente pour les questions d'ordre individuel, relatives à la situation des doctorants contractuels. Elle peut être saisie soit par les doctorants contractuels soit par **LE PRÉSIDENT**. Les élections professionnelles du 4 décembre prochain permettent de mettre en place cette commission. Elle est composée en proportion égale de représentants de la Commission de la Recherche désignés par **LE PRÉSIDENT** après avis de cette Commission et de membres élus des doctorants contractuels, deux titulaires et deux suppléants.

MME CARON revient sur la composition du collège électoral. **M.BERNOUSSI** explique qu'il s'agit uniquement des doctorants contractuels.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, la mise en place de la Commission Consultative des Doctorants Contractuels (CCDC).

POINT 8.2 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA DUREE DES MANDATS DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES (CCPANT) DE L'UNIVERSITE DE NANTES (APRES AVIS DU CT)

M.BERNOUSSI précise qu'il s'agit d'harmoniser ces mandats avec toutes les autres instances et de les passer à quatre ans.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, la modification de la durée des mandats des membres de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT).

POINT 9 : APPROBATION DU RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES AU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE « INSTITUT DES AMERIQUES » (APRES AVIS DE LA CPCA ET DU CT)

M.BERNOUSSI présente le GIS « Institut des Amériques » dont le domaine est l'étude des Amériques de façon transdisciplinaire. Sept laboratoires sont impliqués au sein de l'Université de Nantes. Une série de colloques et de nombreuses publications ont été réalisés. Cette collaboration peut aussi entrer dans les compétences futures de l'UBL. L'adhésion est de 2000€.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, le renouvellement de l'adhésion de l'Université de Nantes au Groupement d'Intérêt Scientifique « Institut des Amériques ».

POINT 10 : APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les tarifs.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour et 2 abstentions, les tarifs.

POINT 11 : APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX

M.BERNOUSSI présente le règlement d'attribution d'un prix qui a déjà eu lieu lors d'un colloque en novembre 2014 où le DHU 2020 avait décidé d'attribuer deux prix. Pour que ces prix soient bien attribués, il faut que le Conseil d'Administration approuve les modalités d'attribution.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, le règlement d'attribution de prix.

POINT 12 : RENDU-COMPTÉ DE REMISES GRACIEUSES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les dossiers de remises gracieuses pour un montant total de 1276.12 €. Pour les admissions en non-valeur, **M.BERNOUSSI** informe que le montant global est de 13.586.56 €, pour des rattrapages effectués depuis 2009. Il s'agit d'assainir la situation.

POINT 13 : QUESTIONS DIVERSES

- **Contractuels** : s'agissant des enseignants contractuels qui pourraient comme évoqué précédemment, prétendre à une décharge pour thèse, **M.LELOUREC** rappelle que le cas n'a été prévu que pour les enseignants du second degré. Il précise néanmoins, que le pouvoir d'accorder cette décharge reste de la compétence de la direction de la Composante et que la Commission de la Recherche pourra examiner ensuite le dossier.
- **Communication** : s'agissant de la politique de communication scientifique de l'Université, **MME ISHOW** souhaite faire remarquer que suite à une récente discussion avec la responsable communication du CNRS, le CNRS souhaiterait que les universités travaillent de plus en plus la main dans la main au niveau de la communication. Lorsqu'une actualité peut être d'importance, il faut essayer de faire preuve de synchronisation pour la publication des informations.
- **Statuts de l'UBL** : **MME SAMI** souhaiterait être informée de l'avancée des statuts de l'UBL. **M.BERNOUSSI** explique que le procod Statuts est accessible. La commission des statuts a été réunie plusieurs fois et tous les documents sont accessibles. **LE PRÉSIDENT** souligne que la version sera remontée au Ministère début décembre. **MME SAMI** s'interroge sur l'absence de passage en Conseil d'Administration. **LE PRÉSIDENT** précise que la version a été envoyée au ministère afin de vérifier la conformité juridique du texte, avant le passage dans chacun des Conseils de la future UBL. **MME CARON** précise que dans le cadre d'une réunion à la Région, il lui a été indiqué que les questions de transfert de compétences étaient en train de se réfléchir. Au sein du Conseil d'Administration, elle souhaiterait un débat plus approfondi sur les transferts de compétences. **LE PRÉSIDENT** rappelle qu'il a réuni un Conseil d'Administration exceptionnel le 16 septembre dernier. Il précise que les statuts sont tout simplement la déclinaison du document d'orientations stratégiques du 24 juillet dernier. Il souligne enfin que la Commission des Statuts de l'Université, composée d'administrateurs a été réactivée. **M.GUEVEL**, membre de la Commission des Statuts de l'UBL, témoigne d'un travail intense et que la représentation de tous les établissements est bien adaptée. **MME SAMI** remercie **M.GUEVEL** pour les précisions. Elle souhaiterait un point d'étape à chaque Conseil d'Administration. **M.BERNOUSSI** précise que tout le fonctionnement a été annoncé en Conseil d'Administration et se trouve dans chaque procès-verbal de Conseils.

En l'absence d'autres questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 9h45.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ


Olivier LABOUX